



contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer .  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
PS01 Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Conseils de prudence -  
Stockage

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
geraniol N°CAS: 106-24-1 N°EC: 203-377-1	C< 1%	Eye Dam. 1: H318 Skin Irrit . 2: H315 Skin Sens. 1: H317	-

### SECTION 4: Premiers secours

#### 41 . Description des premiers secours

Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison.
Encas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais, la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas d'irritation oculaire ou de rougeur consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas de données

#### 42 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets	Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 43 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Traiter selon les symptômes.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

- 5.1. Moyens d'extinction** Appropriés: Eau pulvérisée.  
Mousse résistant à l'alc ool.  
Poudre sèche.  
Dioxyde de carbone.  
Inappropriés: Jet d'eau à grand débit
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit n'est pas combustible.  
Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'oxydes d'azote en cas de grand feu.
- 5.3. Conseils aux pompiers** En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection .  
Garder une distance de sécurité avec les flammes.  
En cas d'incendie, utiliser les moyens d'extinction appropriés aux conditions environnantes. Rafraîchir les containers exposés au feu en pulvérisant de l'eau. Condenser les gaz avec de l' eau. Les résidus d'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'extinction doivent être évacués selon la réglementation locale. Empêcher les écoulements dans les drains ou cours d'eau .

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une aération suffisante.  
Évacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.  
Retirer les sources d'ignition.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.  
Tenir éloigné des canalisations  
Tenir éloigné des eaux de surface  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Grosses quantités : pomper le produit .  
Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.  
Petites quantités : contenir et recueillir les fuites.  
Utiliser un matériel absorbant non combustibles et neutralisants tel que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.  
Les résidus (inférieurs à 1 litre) peuvent être nettoyés avec beaucoup d'eau et de savon, évacuer l'eau de nettoyage dans les égout s.
- 6.4. Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

---

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Se laver les mains soigneusement après manipulation .  
Assurer une bonne ventilation du local.  
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements  
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation .  
Ne pas manger, boire ou fumer.  
Protéger du rayonnement solaire et de la chaleur.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
- Les containers ouverts doivent être manipulés avec précaution et stockés verticalement pour éviter les fuites .  
Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible .  
Eloigner de la chaleur .  
NE PAS fumer.  
Stocker à température ambiante, dans tous les cas entre 5 et 35°C.  
Toujours stocker dans le container original. Stocker ces containers hermétiquement fermés dans une pièce sèche et bien ventilée.  
Matériau préconisé du container : polyéthylène .  
Matériau déconseillé pour le container et le revêtement : tous les autres métaux et plastiques.  
Tenir éloigné des aliments , boisson et aliments pour animaux .
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Selon le règlement biocides n°528/2012, le produit est revendiqué comme étant un insecticide, spécial contre les nuisibles volants comme les moustiques, mites et les nuisibles rampants comme les blattes, fourmis, puces de lits, tiques, action par contact ; application sur les animaux et dans les locaux .

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

---

**8.1. Paramètres de contrôle**

Pas de données

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale et le port d'un masque de protection respiratoire peut être nécessaire pour éviter que les contaminants dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec protection latérale selon EN 166 :2001.

Protection de la peau et des mains : Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques . Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement .

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Jaunâtre à marron clair, transparent à légèrement trouble
Odeur	Typique
pH	Environ 7 à 20°C
Point de fusion	(1013 hPa) -S-0°C
Point d'ébullition	(1013 hPa) 90-100°C
Point éclair	>200°C
Inflammabilité	>400°C
Solubilité dans l'eau	Emulsifiable
Viscosité	20-40 mPa.s

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucune réaction dangereuse connue .
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit .
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Tenir éloigné des agents oxydants, terres alcalines et toutes sortes de matériaux alcalins . La substance active se décompose à des valeurs de pH alcalines.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/ 48/ CEE.

- 11.1. Corrosion cutanée** Pas de données
- 11.2. Lésions oculaires** Pas de données
- 11.3. Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu .

## SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité** Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2. Persistance et dégradabilité** Les substances sont dégradables facilement .
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.6. Autres indications écologiques :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets** Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les eaux de surface.  
Les emballages non-contaminés et nettoyés peuvent être recyclés.  
Agent de nettoyage recommandé: eau+ savon.
- 13.2. Codes déchet** Pas de données

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	ADN/ADNR	IMDG	OACI
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Aucune classification			

<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	néant		
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	néant	néant	néant
14.4. Groupe d'emballage	néant	néant	néant
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
Etiquette de dangers			
Code de classification		-	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		
Autres informations			

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Il\_èglement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

Règlement : EU Bioc\_i\_claJ pro ducts Regulation 528/2012 : Status of AS/PT

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

iquetage des biocides: (Règlement (UE) n°528/2012)

Substance	CAS	%w/w	Type de produits
geraniol	106-24-1	0.6 %w/w	TP19: répulsif

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée .

## SECTION 16: Autres informations

Indications sur les changements: Modification de la classification du produit.

#### 16.1. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ ADN: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.  
ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/  
Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer .  
N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service  
CLP: Classification, étiquetage et emballage  
N ° EC: Numéro Commission européenne  
EPI : Equipements de Protection Individuelle  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques  
N°ONU: Nombre des Nations Unies  
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### 16.2. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

#### 16.3. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le règlement (CE) n° 1272/ 2008.

#### 16.4. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 3).

H302 : Nocif en cas d'ingestion .  
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves .  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t erme .

#### 16.5. Autres informations

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.